

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 16 mai 2022

**N° CP-2022-5-15-2**

**N° applicatif 3471**

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Service attractivité des territoires

### **Service consulté**

## **3LAND : CONVENTION DE PLANIFICATION TRINATIONALE POUR LA PÉRIODE 2022 - 2025 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Résumé : Dans le cadre du projet d'aménagement trinational 3Land, il est proposé :

- d'approuver la convention de planification trinationale 3Land pour la période 2022 - 2025 et d'autoriser le Président à la signer,
- d'autoriser le versement de la subvention d'investissement liée au projet 3Land à l'Eurodistrict Trinational de Bâle pour l'année 2022, d'un montant total de 9 499,30 €.

La Collectivité européenne d'Alsace est partenaire du projet 3Land relatif à l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de près de 430 hectares, le long des rives du Rhin, à cheval sur les communes de HUNINGUE, de WEIL-AM-RHEIN et le canton de Bâle-Ville.

### **1 – Avancement du projet 3Land depuis 2012**

La première convention de planification relative à la coopération pour le futur développement du quartier 3Land, a été signée le 25 septembre 2012, associant le canton de Bâle-Ville, les Communes de HUNINGUE, de WEIL-AM-RHEIN, la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières et le Département du Haut-Rhin. Elle couvrait la période 2013-2014 et a été prolongée sur l'année 2015. Elle a donné lieu à la validation d'un masterplan trinational, à la réalisation d'études relatives à la création de deux ponts sur le Rhin et à la mise en place d'une stratégie de communication trinationale autour du projet 3Land.

La seconde convention, couvrant la période 2016–2020, a intégré de nouveaux partenaires tels que le Landkreis Lörrach. Les travaux suivants ont été menés :

- Une étude de mobilité et de transport à l'échelle du 3Land destinée à l'élaboration d'un concept trinational de transports sur le périmètre du projet,
- Un concours de projets pour la réalisation de la passerelle portuaire et du pont sur le Rhin,
- La mise en place d'un groupe de travail sur les paysages et sur les usages de trois parcelles pilotes avec la réalisation d'un catalogue de critères et d'un label 3Land présentés dans une brochure,
- Le lancement d'une étude d'opportunités concernant le pont sur le Rhin,
- Le développement du concept de communication.

Du fait des perturbations rencontrées dans le rendu des études, liées au contexte de pandémie de COVID 19, une convention d'un an a été signée en 2021 pour permettre la finalisation de l'étude d'opportunité concernant le pont sur le Rhin et de préparer le programme de travail pour la période 2022 – 2025.

## **2 – Participations financières au projet 3Land**

Les participations financières des partenaires ont été définies dans les différentes conventions de planification successives. Jusqu'en 2020, la répartition était la suivante :

- 50% par les Suisses,
- 25% par les Allemands
- 25% par les Français.

Depuis 2021, la partie allemande a souhaité se désolidariser des études liées spécifiquement au pont sur le Rhin entre la France et la Suisse, jugeant que le territoire allemand était moins concerné (malgré les connexions que le pont permettra au niveau du réseau de transports en commun et des mobilités douces). Afin de ne pas bloquer le projet, une nouvelle clé de répartition de financements a été proposée sur les études spécifiques au pont :

- Suisse : 50% inchangés
- Allemagne : 15% contre 25% sur le reste du projet 3Land
- France : 35% contre 25% sur le reste du projet 3Land.

Partenaires	2013/2014	2015	2016/2017	2018	2019	2020	2021
Canton de Bâle	250 000 €	120 000 €	240 000 €	108 000 €	108 000 €	126 694 €	90 000 €
ETB	22 500 €	/	/	/	/	/	
Weil-am-Rhein	100 000 €	60 000 €	90 000 €	40 500 €	40 500 €	52 313 €	30 750 €
Landkreis Lörrach			30 000 €	13 500 €	13 500 €	17 438 €	10 250 €
CC3F/SLA	50 000 €	25 000 €	50 000 €	22 500 €	22 500 €	29 062 €	20 188 €
Huningue	50 000 €	25 000 €	50 000 €	22 500 €	22 500 €	29 062 €	20 188 €
CD68/CeA	25 000 €	10 000 €	20 000 €	9 000 €	9 000 €	11 626 €	10 636 €
<b>TOTAL</b>	<b>497 500 €</b>	<b>240 000 €</b>	<b>480 000 €</b>	<b>216 000 €</b>	<b>216 000 €</b>	<b>266 195 €</b>	<b>182 012 €</b>
INTERREG	225 000 €					34 376,39 €	29 753,45 €

En plus des financements des partenaires du projet, le 3Land bénéficie ponctuellement de subventions au titre d'INTERREG. Pour la période 2020 – 2022, le projet 3Land est ainsi soutenu à hauteur de 108 609,96 € dans le cadre du programme INTERREG V.

### **3 – Nouvelle convention partenariale 3Land pour la période 2022 – 2025**

Le programme de travail pour la période 2022 à 2025 est décliné au sein de 4 thématiques :

- Ponts, mobilité et faisabilité économique :
  - o Réalisation d'un concept de mobilité trinationale en lien avec le pont sur le Rhin,
  - o Lobbying pour le financement du pont sur le Rhin,
  - o Etudes complémentaires sur les connexions tramway et mobilités douces
- Aménagement et urbanisme :
  - o Planification et mise en œuvre de mesures d'adaptation de la ville au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur)
  - o Travail en lien avec le milieu universitaire et voyage d'étude
- Usages initiaux :
  - o Suivi de projets pilotes en vue de leur certification par un groupe d'experts trinationale (sur la base du catalogue de critères 3Land)
- Communication :
  - o Communication trinationale continue au travers d'outils (site Internet, film promotionnel, relations médias, ...) et organisation de manifestations (ex : 3Land-Tour en juin 2022)
  - o Lobbying suprarégional.

Le cofinancement total du 3Land de 2022 à 2025 s'élève à 720 000 €, soit un budget annuel de 180 000 € se répartissant comme suit :

Partenaires	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Canton de Bâle (50%)	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	360 000 €
Weil-am-Rhein (18,75%)	33 750 €	33 750 €	33 750 €	33 750 €	135 000 €
Landkreis Lörrach (6,25%)	11 250 €	11 250 €	11 250 €	11 250 €	45 000 €
SLA (10,42 %)	18 756 €	18 756 €	18 756 €	18 756 €	75 024 €
Huningue (10,42 %)	18 756 €	18 756 €	18 756 €	18 756 €	75 024 €
CeA (4,16%)	7 488 €	7 488 €	7 488 €	7 488 €	29 952 €
<b>TOTAL</b>	<b>180 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>720 000 €</b>
INTERREG	44 480,12 €				

Afin de tenir compte des décalages en termes d'engagement budgétaire des différents partenaires, et de pouvoir signer la convention de partenariat trinationale 3Land pour la période 2022 - 2025, la convention inclut à l'article 4.1 relatif au budget 2022 - 2025 la mention suivante :

*« Les montants ci-dessus s'entendent sous réserve de l'approbation du budget par les porteurs de projet et doivent être approuvés par leurs instances délibérantes.*

*La convention est caduque dans l'hypothèse où l'ensemble des organes délibérants des porteurs de projet ne validaient pas le budget. Dans ce cas, les signataires de la présente convention entameraient de nouvelles négociations. Les dépenses exposées pour la réalisation des mesures décrites plus haut restent à la charge de la partie qui les a engagées. »*

Pour l'année 2022, sur le coût prévisionnel annuel de la convention d'un montant de 180 000 €, la part attendue de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 7 488 €, soit 4,16% du coût global (cf. tableau de financement page précédente).

Il convient d'ajouter à ce montant la part de la Collectivité européenne d'Alsace liée à la convention INTERREG V pour le projet 3Land qui couvre la période 2020 - 2022, validé par la Commission Permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 23 octobre 2020. En 2022, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du financement INTERREG V s'élève à 2 011,30 €.

La participation globale de la Collectivité européenne d'Alsace au projet 3Land pour l'année 2022 s'élève à 9 499,30 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission territoriale Sud Alsace-Saint-Louis, Sundgau et Thur Doller lors de sa réunion du 5 mai 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de planification trinationale 3Land pour la période 2022 - 2025, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- d'accorder, dans le cadre de l'aménagement du projet 3Land, une participation de la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 9 499,30 € pour l'année 2022,
- d'autoriser le versement de la subvention d'investissement à l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) en deux versements uniques distincts :
  - d'un montant de 7 488 €, pour la part inscrite dans la convention de planification au titre de l'année 2022
  - d'un montant de 2 011,30 €, pour la part relative à la convention INTERREG V pour le projet 3Land au titre de l'année 2022
- de prélever les crédits correspondants sur l'opération P056O022, chapitre 204, nature 20421, fonction 60 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY